

BEAUGAR

LUXURY PROPERTIES

TVA en vigueur : 20 %

Barème 2024

Montant net vendeur	Honoraires TTC
Quel que soit le montant	5,0%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur, selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

Cas particuliers

→ **Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat**
Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande.

→ **Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence**
Notre réseau est, dans ce cas, exclusivement rémunéré par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.